



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes procèdera à l'adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2021, lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue exclusivement à cette fin le 7 décembre 2020 à 20h45;

QUE selon l'arrêté du 2 octobre 2020 toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

QUE la municipalité informe sa population que le conseil municipal va siéger à huis clos par voie de visioconférence;

QUE l'enregistrement de la séance sera publié sur le site internet de la municipalité au www.municipalitelourdes.com au cours des jours suivants la séance;

Donné à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 26 novembre deux mille vingt.

Sandie Roux

Secrétaire-trésorière/directrice générale